BEC - THOMAS

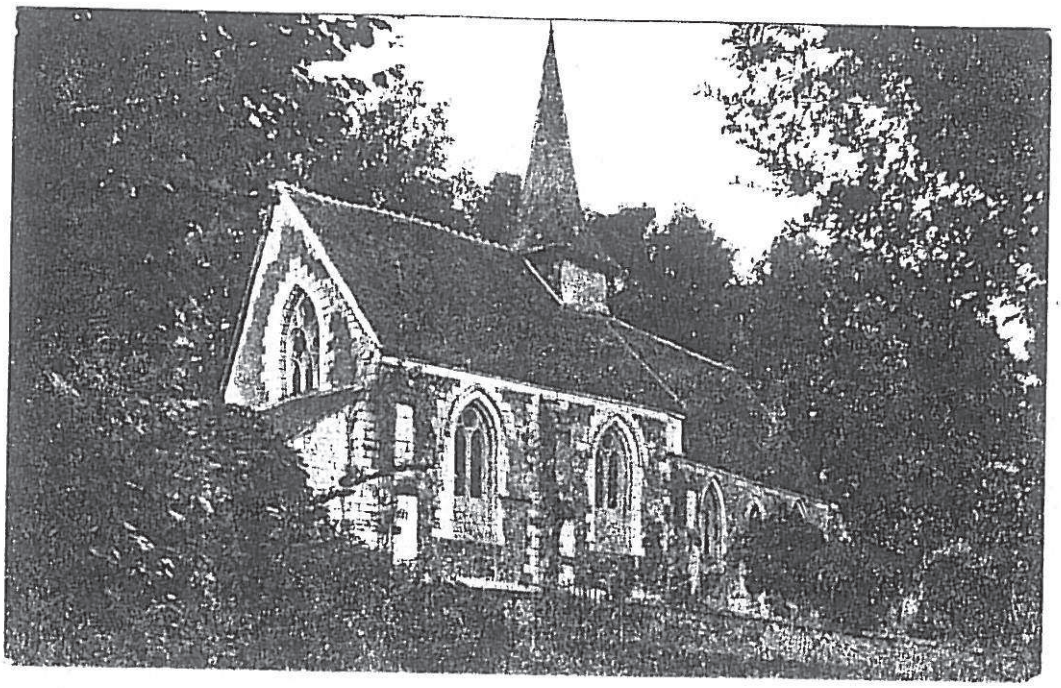

BULLETIN D'INFORMATIONS N° 6

A LA VEILLE DE NOEL,

nous vous souhaitons de joyeuses fêtes et nous vous présentons nos meilleurs voeux pour la nouvelle année.

DECEMBRE 1985

(Suite du N°5 de juin 1985)

Les extraits que nous vous proposons sont issus des "Mémoires et notes" de Monsieur Auguste de PREVOST (1862).

— — — — — —

Olivier du GUESCLIN, frère du connetable et comte de Longueville, intervint dans sa succession comme son exécuteur testamentaire et oncle de sa femme Jeanne de SAINT JEAN.

Jean de TOUNEBU, IV du nom seigneur de la vacherie près Beaumont, neveu et héritier de Pierre, rentra par échange et transaction dans la propriété de Tournebu et de Bec Thomas. Il en porte le titre et en rend hommage dans des actes de 1403 et 1405 où il est qualifié d'échanson I du Roi.
Par acte passé devant les notaires du Chatelet de Paris, le 12 septembre 1406, il devint sous forme d'échange à Thomas POIGNANT, père ou frére de la première femme Alix POIGNANT, la Baronnie du Bec Thomas qu'il avait obtenu l'autorisation de désunir de celle de Tournebu pour former deux baronnies séparées?

Jean IV siègea à l'Echiquier en 1410-1424 et 1425. Il fut l'un des 119 chevaliers qui défendirent en 1423 le Mont Saint Michel, et l'un des seigneurs donnés en otages pour la rançon de Jean II, duc d'Alençon après la bataille de Verneuil.

Le 22 septembre 1406, le nouveau propriétaire de Bec Thomas, rendit hommage au Roi pour cette baronnie. Dans cet acte, il prend le titre de conseiller au Balliage du Pont de l'Arche. Le 27 septembre 1409 main levée est accordée de la saisie du Bec Thomas sur Thomas POIGNANT qui justifie avoir payé 600 livres pour les reliefs et Treizièmes.

Cette famille a donné son nom à la commune de Mont Poignant, située à Saint Ouen de Poncheuil, dans l'extrème voisinage du Bec Thomas.
On connait un Joannes de MONPOIGNANT "miles" en 1280.
Le nom POIGNANT ou PUGNANT est encore plus ancien ; il était porté par une famille qu'on trouve inscrite pour plusieurs manoirs dans le "Dooms day-Book".
On doit présumér que l'un ou plusieurs de ses membres étaient présents à la bataille d'Astings. Il est certain que Richard PUGNANT ou POIGNANT exista sous le Roi Guillaume des manoirs dans le Hamsphire.

... / ...

En 1321, Philippe POIGNANT était choisi pour arbitre par Alix, Comtesse de Dreux.

Le 27 juin 1419, Henry V, Roi d'Angleterre, demanda au bailli de Rouen de laisser jouir Guillaume WIGT POIGNANT de toutes les terres et seigneuries qui furent à POIGNANT THOMAS REBETILE.

En 1423, Jean POIGNANT était maintenu noble par Henri V.

En 1453, le 6 août, Charles VII, sur l'exposé de Thomas POIGNANT qu'il a fait en 1449, les foi et hommage de sa baronnie de Bec Thomas, ne peut donner son dénombrement parceque la plupart de ses titres et registres ont été perdus à Louviers lors du siège de cette ville par les Anglais. Pendant ces troubles et durant trente quatre ans, les religieux de Bonport ont joui de sa baronnie par donation du Roi d'Angleterre, lui accorde délai jusqu'à Noël pour donner son dénombrement qui est présenté le 19 décembre. En 1459, il y eut hommage rendu par Thomas POIGNANT ECUYER.

En 1471, Thomas POIGNANT II ou III du nom, épousa Marie VIPART, fille de Jean VIPART et de Robine de BETENCOURT.

Les 28 janvier et 27 février 1472, délai d'un an est accordé par le Roi à Mairie POIGNANT, dame de Beaunay, soeur de Thomas POIGNANT ECUYER, ainsi qu'à Jean de THERE GUY des Essarts et Jean de MEULENE, époux des nièces du même POIGNANT, pour faire foi et hommage et donner le dénombrement de la baronnie de Bec Thomas à eux échus par le trépas de leur frére et oncle ; le ~~xxxx~~ délai est motivé par l'éloignement des dits héritiers de trente quatre lieux l'un de l'autre, et parcqu'ils sont occupés par le service des armées du Roi.

Le 11 mai 1472 reconnaissance est donnée à Jean VIPART du paiement fait par lui au Roi des droits de relief dus par la succession de Thomas POIGNANT, et du treizième qu'il devait à cause de l'acquisition des trois quart et demi de ~~xxxxx~~ la baronnie de Bec Thomas faite aux héritiers du dit POIGNANT.
la famille VIPART est originaire de la vicomté d'Auge ou elle possédait les seigneuries de Drumare et de la Vipardière.
Jean VIPART, issu d'une branche ainée, prenait le titre d'écuyer, seigneur du Val, avant d'être propriétaire de Bec Thomas ; il était fils de Jean, qualifié écuyer, seigneur des places du Bois Drouan et d'Abbeville, à la monstre de Beaumont le Roger en 1459 et de Robine BETHENCOURT, nièce du conquérant des Canaries.

... / ...

En 1471, la baronnie appartenait à Etienne VIPART écuyer, qui épousa Guillemette de Barville en 1483.
Il transigea en 1488 avec l'abbaye du Bec et mouru à Bec Thomas le 27 décembre 1527 laissant une grande réputation de libéralité.
Etienne VIPART avait consigné en abrégé toutes les dépenses pour répartir, en 1493, le château de Bec Thomas, détruit en 1418 par les Anglais, et qui avait remplacé, en partie du moins, un château démoli, selon la tradition locale en 1490.
Le registre de ces dépenses existait encore en 1790, il était relié en veau. Sa couverture garnie de plaques de cuivre portait cinq clous de même métal à chacun des angles.

En 1531, le Bec Thomas appartenait à Hector VIPART, fait chevalier sur le champ de bataille de Marignan, probablement de la main de BAYARD et en même temps que le roi François 1er marié le 12 juin 1524 à Marguerite d'Amfreville sur Iton, encore vivant en 1539.

En 1552, Jean VIPART, son fils aîné, rendant hommage au Roi, avait pour femme Marie de MAILLOC, qui épouse en seconde noces Nicolas de POMMEREUL.

En 1555, (~~Jean VIPART écuyer~~) Claude de VIPART écuyer, frére et successeur de Jean, députe de la noblesse aux Etats de Moulins en 1566.

En 1570, Nicolas de VIPART, frére des précedents, racheta du Roi le droit de tiers et représenta la noblesse de Normandie aux seconds états de Blois en 1588.
Nicolas VIPART étant mort sans enfant, la terre de Bec Thomas revint à la branche aînée de la famille VIPART, à la personne de Françoise de VIPART, mariée en 1546 avec Jean de CABREVOIS, seigneur de Richebourg et de Saulx.

A Suivre ...

DISTINCTION

Il a été attribué à Monsieur DELAPILLE, le 26 août 1985, le diplôme du travail pour 30 années d'activité professionnelle.

CARNET ROSE

BRIQUET Alexandre	né le 03 février 1985
PIMENTA Héléna	née le 06 juillet 1985
LISET Bertrand	né le 18 juillet 1985
MAUPOINT Loïc	né le 7 août 1985

A CEUX QUI NOUS REJOIGNENT

Bec Thomas compte désormais cinq nouvelles familles. Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre village.

M. et Mme SABOYA et leur fils	)
M. et Mme LEVASSEUR et leur enfant	) Vallée de l'Oison
M. et Mme PETEL et leurs enfants	)
M. et Mme BERGER	) Route de la Harengère

CEUX QUI NOUS QUITTENT

Monsieur METTE Charles nous a quitté le 7 juillet 1985. Il était de ceux qui ne laissent derrière eux que d'agréables souvenirs. Thomasiens depuis six décennies, il se voit à la destinée de notre commune pendant 24 années durant lesquelles il fut Conseiller. Ancien combattant 39/45, il était titulaire "de la croix du Combattant".

BUDGET PRIMITIF 1986

Afin de pouvoir établir le plus précisement possible la somme à allouer au financement de la scolarisation versé aux écoles de La Saussaye, il

serait souhaitable que les parents ayant inscrit leurs enfants, ou désireux de le faire, se fassent connaître en mairie.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Le ramassage des ordures ménagères s'effectue le mardi.
Si les lundi ou mardi sont fériés, le ramassage se fait le mercredi.

ENVIRONNEMENT

Afin que tous nous puissions jouir paisiblement de la nature, il est rappelé qu'il est formellement interdit de déposer des déchets d'origine végétale et autres, aux abords de la voie publique, des propriétés privées, des chemins pédestres ou en sous-bois.
De tels faits ont été signalés ; malgré les avertissements antérieurs.
Les personnes se rendant responsables de tels agissements, s'exposent à des poursuites judiciaires avec publications.

RENFORCEMENT ELECTRIQUE

Nous signalons aux personnes qui ont fait des réclamations, qu'un projet de renforcement est à l'étude par le Syndicat Intercommunal d'Electricité.

REALISATIONS

I - ECLAIRAGE PUBLIC

La deuxième tranche concernant l'éclairage public a été effectuée courant octobre ; il a été mis en place huit nouveaux points lumineux, et la conformité , au niveau de la sécurité, de tout l'ensemble.

II - SALLE COMMUNALE

Comme nous vous l'avions précisé dans le précédent bulletin, les

travaux de la salle ont débutés fin juillet et seront bientôt terminés. Ce qui nous permet d'envisager l'inauguration en début d'année. Profitant de cette occasion, nous tenons à remercier toutes les personnes ayant oeuvré bénévolement aux différents travaux de finition.

ANIMATIONS

Comme pour tous les semestres précédents, nous vous présentons les animations ayant été réalisées ces derniers six mois.
Les 22 et 23 juin dernier a eu lieu la fête communale. Le samedi, de nombreux concurents vinrent au concours de dominos ; Madame LEJEUNE en fut l'heureuse gagnante.
Le soir, nous avons dansé au bal animé par "DISCO KING". A l'entracte, nous pûmes admirer les jeux de lumières réalisés par les jeunes de la commune ; nous les remercions pour cette nouvelle idée.
Le dimanche , le"TWIRLING" club de la roseraie de Toutainville nous fit la démonstration de leurs danses sur gazon ; nous regrettons encore que le mauvais temps ait écourté cette festivité. Nous avons pu malgré tout admirer la danse de nos enfants costumés. Merci aux animatrices qui chaque année veillent, avec dévouement, à la bonne exécution de cette activité.

Le 1er septembre, eut lieu le ball-trap. De nombreux participants purent s'exercer à volonté ; le soir, chacun reparti en emportant son lot, content d'avoir passé une agréable journée.

Le cinq octobre, cent trente personnes dansèrent au bal privé du comité des fêtes sur les airs qui leurs étaient proposé avec entrain par "DISCO KING" de dix heures du soir à trois heures du matin.

Jeunes et moins jeunes repartirent satisfaits de leur soirée se promettant de revenir l'année prochaine.

Nous leurs donnons donc rendez-vous le 11 octobre 1986 en la salle communale de la Harengère.

Ouverture de mairie

En raison des fêtes de fin d'année, la mairie sera ouverte

le lundi 23 décembre 1985

de 15 H à 17 H

le mardi 31 décembre 1985

de 18H à 19 H.